

Mme Emmanuelle VERGNOL  
Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : Didier PRAT  
Mail : d.prat@inao.gouv.fr

N/Réf. : 25 - EV/DP/NF – 401

**Monsieur Le Président  
Hautes Terres Communauté  
Pôle Planification et Transition Ecologique  
4 rue du Faubourg Notre-Dame  
15300 MURAT**

*A l'attention de Madame Clémentine DELPRAT*

Aurillac, le 3 juillet 2025

**Objet : Elaboration du PLUi de Hautes Terres Communauté.**

Monsieur Le Président,

Par courrier du 16 avril 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Hautes Terres Communauté.

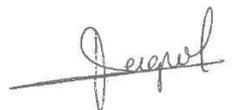
Les communes du périmètre du PLUi sont incluses pour tout ou partie dans :

- l'aire géographique de production du lait, de transformation et d'affinage des AOP fromagères "Bleu d'Auvergne", "Cantal", "Fourme d'Ambert" et "Salers",
- l'aire géographique d'affinage de l'AOP fromagère "Saint Nectaire";
- l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (I.G.P.) "Agneau de Lozère", "Comté Tolosan", "Génisse Fleur d'Aubrac", "Jambon d'Auvergne", "Jambon de Bayonne", "Porc d'Auvergne", "Saucisson sec / Saucisse sèche d'Auvergne" et "Volailles d'Auvergne".

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice et par délégation,  
La Déléguée Territoriale



Emmanuelle VERGNOL

**Copie : DDT 15**